

Groupe de travail

« Gouvernance de l'action sociale ministérielle »

Déclaration liminaire

Dans sa brève intervention le 2 février dernier, le ministre a réaffirmé la nécessité d'adapter l'action ministérielle aux besoins des agents. Nous pouvons partager cette ambition mais pas à n'importe quel prix et surtout pas n'importe comment.

Adapter l'action sociale ne signifie, pour **FO Finances**, ni la régionalisation du réseau, ni la fermeture du parc EPAF comme il est envisagé.

De même, l'adaptation de l'action sociale ministérielle devrait se limiter à une réflexion sur les prestations offertes par les associations AGRAF, ALPAF et EPAF et non pas à des associations créées en leur temps à l'initiative des agents de ce ministère et basées sur une adhésion facultative. Le chantage à la subvention ministérielle et aux détachements de personnel exercé sur ces dernières pour les contraindre à intégrer votre projet, est inadmissible. Ce point est un sujet majeur de désaccord sur la future gouvernance de l'action sociale ministérielle.

Une gouvernance, qui nous le réaffirmons, n'est pas satisfaisante actuellement. L'enchevêtrement des instances consultatives et la multitude d'interlocuteurs sur les mêmes sujets alourdissent les prises de décisions pour améliorer les prestations d'action sociale, ce qui est pour nous l'essentiel dans nos débats.

Si nous actons l'abandon d'une fusion pure et simple de l'ensemble de ces associations, la solution préconisée d'une fédération d'associations dite « faïtière » nous laisse, avouons-le avec plus de questions que de réponses. Ce n'est pas votre document de travail qui nous éclaire sur le sujet puisque vous en êtes encore à la nécessité d'une expertise juridique de cette structure.

Cette nouvelle gouvernance encore bien nébuleuse, a déjà un fort impact sur les personnels des différentes associations qui ont, depuis maintenant bientôt trois ans, une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Les inquiétudes sur leur devenir, cumulées avec la crise sanitaire, ne font qu'accroître leur stress au travail.

Si nous reviendrons au fil des débats sur vos propositions, nous tenons à souligner d'ores et déjà le rôle et la place particulière dans laquelle vous proposez d'inscrire la concertation avec les fédérations syndicales. Si vous soulignez leur intégration dans l'élaboration de la nouvelle gouvernance et en particulier dans la préfiguration des instances, vous semblez limiter dans le même temps leur participation aux travaux des différents groupes de travail que vous annoncez être « des points d'étape ».

Pour **FO Finances**, les fédérations syndicales doivent être intégrées à la réflexion de cette nouvelle gouvernance à toutes les étapes du processus et pas simplement lors de groupes de travail où vous nous annoncerez vos arbitrages avec pour elles la simple possibilité de les avaliser ou de les amender à la marge.

Un dernier point essentiel pour notre fédération et absent de votre document, c'est notre exigence de voir le maintien non seulement du CNAS au niveau ministériel avec son rôle stratégique sur les politiques dans le domaine de l'action sociale mais également son pendant au niveau local, les CDAS.